

21.09.2007 – 15:15 Uhr

La population ne veut pas d'une poste privatisée et libéralisée: LUSS rejette une libéralisation encore plus poussée de la Poste

Berne (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) rejette vigoureusement la libéralisation intégrale de la Poste. Peu avant les élections fédérales, le Conseil fédéral a donc cédé à la pression injustifiée de l'Union suisse des consommateurs (USC) et de radicaux. L'USS est persuadée que le peuple suisse ne veut ni de la libéralisation ni de la privatisation de la Poste. Par le passé, des scrutins du même genre ont montré qu'il ne veut pas jouer avec la sécurité de la fourniture de services et avec l'existence de salaires décents.

Pas question de mettre encore plus en danger la qualité proverbiale de nos services postaux, leur ponctualité et l'accessibilité des offices postaux. Il est de ce fait indispensable que l'étendue des prestations soit clairement formulée au niveau de la loi et que les conditions de travail soient bonnes dans toute la branche. C'est pourquoi L'USS rejette toute ouverture du marché postal en dessous de la limite actuelle de 100 grammes en l'absence d'une convention collective de travail (CCT) de branche faisant obstacle à la dégradation des conditions de travail et de salaire, ainsi qu'au dumping social. Si l'on regarde dans les pays étrangers qui ont libéralisé ce secteur, on voit que la concurrence, comme on l'appelle, se fait essentiellement sur le dos des employé(e)s de la poste et de celles et ceux qui acheminent le courrier. Ce qui est totalement inacceptable pour les syndicats et la population de ce pays.

L'USS va analyser de manière approfondie la révision de loi qu'annonce le Conseil fédéral et formuler des revendications détaillées. Aujourd'hui, une chose est claire à ses yeux : elle rejette avec détermination la libéralisation intégrale et la privatisation de la Poste, voire son entrée en bourse. L'existence simultanée de réseaux d'infrastructures à fort coefficient de capitaux est synonyme d'inefficacité et d'augmentation des prix. C'est un danger pour la sécurité d'un approvisionnement de services postaux dans tout le pays et de qualité irréprochable. Seule une CCT de branche offre une garantie contre une sous-enchère salariale dont les conséquences sociales et économiques sont catastrophiques. Les droits démocratiques du peuple sont à faire respecter à l'aide du référendum.

Rolf Zimmermann (031-377 01 21 ou 079-756 89 50), premier secrétaire de L'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.